

Bonnes pratiques déontologiques

Plusieurs textes internes, détaillés, spécifiques à l'information du groupe France télévisions, ont pour but de traduire en pratiques professionnelles les principes édictés dans les chartes que nous rendons publiques.

Cette « traduction » évolue sans cesse, au gré des évolutions du monde (en ce moment l'avènement des Intelligences Artificielles génératives, par exemple) et de cas d'usage, dont nos propres erreurs. En voici les points principaux* :

Rectificatifs

Lorsqu'une erreur factuelle est commise dans un contenu, alors elle doit être corrigée dans les plus brefs délais après sa découverte sur nos comptes de réseaux sociaux et sur l'édition qui suit. Par exemple, si une erreur est commise dans le journal de 13H, on n'attendra pas le journal de 13H du lendemain pour la corriger. On le fera dès les Journaux de Télématin si c'est possible.

S'il s'agit d'une imprécision significative, mais n'altérant pas le sens général du sujet, alors la correction sera effectuée le plus rapidement possible dans le texte qui accompagne le « replay » du sujet ainsi que dans l'édition analogique suivante. Par exemple si l'imprécision est commise dans le journal de 20H, l'imprécision sera corrigée dans le journal de 20H du lendemain. Il devra être clair pour le public qu'il s'agit de la correction d'une imprécision que nous avons commise.

La protection des sources, l'anonymat des personnes

Les intelligences artificielles génératives d'images pourront bientôt permettre de déjouer l'anonymat des personnes que nous interrogeons dans nos reportages. France Télévisions a anticipé en modifiant ses pratiques en la matière. Le seul « floutage » des visages est encore adapté dans certains cas, mais pas dans tous. Les voix sont-elles-aussi modifiées à l'aide de nouvelles technologies plus robustes. Pour d'évidentes raisons de sécurité, nous ne pouvons entrer dans les détails, mais ce nouveau risque a été pris en compte dès l'avènement des IA génératives, dans une charte de l'anonymat, formations à l'appui.

Les images diffusées en plateau

Les images sont désormais omniprésentes sur les plateaux des Journaux Télévisés. Elles constituent, dans la plupart des chaînes du monde, l'essentiel du « décor ». Or elles ne sont pas un « décor », mais des informations, qu'il convient de traiter avec rigueur, selon des critères journalistiques qui s'imposent au caractère artistique.

Aucune image d'actualité utilisée en plateau ne doit être modifiée, de quelque manière que ce soit. Seuls des recadrages sont tolérés, selon des critères précis (par exemple : préservation du sens général et des informations importantes, pas de dramatisation ni d'édulcoration) et sous supervision éditoriale.

L'utilisation des intelligences artificielles génératives

Aucun contenu de l'information du groupe ne doit être rédigé par une intelligence artificielle. Certains usages peuvent être tolérés, comme le résumé de contenu spécifiques ou des traitements systématiques (résultats sportifs écrits, par exemple), toujours sous supervision journalistique humaine. Aucun nouvel usage n'est autorisé sans réflexion éthique préalable de la direction et de l'équipe éditoriale concernée.

Pour les intelligences artificielles génératives d'image, leur usage doit être limité à la stricte nécessité. Le photoréalisme n'est toléré que dans de rares cas très spécifiques. Dans tous les cas, l'information du public doit être totale. Par exemple, une mention « image réalisée à l'aide d'une intelligence artificielle » doit être visible de préférence sur la séquence elle-même ou, à défaut, en bonne place dans le générique de fin d'une émission ou dans la signature d'un reportage.

Les contenus générés par les utilisateurs

Ce terme, souvent désigné par ses initiales francophones (CGU), ou anglophones (UGC) désigne toutes les images qui nous parviennent hors des circuits professionnels habituels (agences de presse, échanges ou rachat entre rédactions). Le CGU le plus courant est bien sûr l'image filmée par un particulier et postée sur un réseau social.

France Télévisions a créé un service, baptisé  **Révélateurs** de france.tv pour vérifier ces contenus avant toute mise à l'antenne. Ce service a aussi la lourde tâche de détecter les vidéotox (deepfakes).

*Pourquoi certaines de ces règles doublonnent-elles avec celles que vous lisez dans les textes de France Télévisions ? Parce que franceinfo est un média commun à plusieurs partenaires de l'audiovisuel public. Des textes spécifiques, écrits par tous les partenaires, étaient donc nécessaires dès sa création. Aucun d'entre eux n'est en contradiction avec les autres textes de France Télévisions et de Radio France